



CERTIFICAT DE GARANTIE LIMITÉE – 30 ANS

Vilco™ FRP – Réservoir Non-métallique

POUR RÉSERVOIRS VENDUS ET INSTALLÉS AU CANADA APRÈS LE 1^{ER} JANVIER 2017

GARDEZ CE CERTIFICAT – CELUI-CI VOUS OCTROIE CERTAINS DROITS SPÉCIFIQUES

Indiquer la date d'installation, les numéros de modèle et de série du réservoir dans l'espace fourni au bas de la page et garder cette Garantie Limitée pour vos fichiers.

CONDITIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE

Pendant les trente (30) premières années suivant l'installation initiale, votre réservoir FRP non-métallique Vilco™ FRP non-métallique est garanti contre:

- Fuites dues à des défauts dans les matériaux utilisés dans le réservoir
- Fuites dues à un défaut de fabrication
- Fuites dues à la corrosion interne
- Fissures, éclats, décoloration ou "peeling" à la surface extérieure du réservoir suite à un défaut de matériaux ou de fabrication.

Si l'un des quatre événements ci-dessus se produisent, nous vous fournirons un réservoir de remplacement de taille et de configuration similaires ou, à notre seule discrétion, réparer ou vous rembourser un montant égal au prix d'achat du distributeur, ou vous fournir un crédit égal à ce montant à appliquer à l'achat d'un nouveau réservoir que nous fabriquons. Pour obtenir un réservoir de remplacement, le revendeur ou un technicien qualifié doit retourner le réservoir défectueux à un distributeur autorisé Granby Industries s.e.c. / Vilco Ltd. et l'échanger pour un réservoir de remplacement. Tout réservoir de remplacement sera garanti pour la durée restante de la garantie sur le réservoir d'origine.

Si l'un des quatre événements se produit et que nous vous fournissons un réservoir de remplacement, nous paierons également pour la main-d'œuvre, matériel, transport et/ou manutention relatifs au remplacement du réservoir jusqu'à une limite de \$1 000.00. Toute réclamation à ce titre doit être accompagnée des pièces justificatives et être approuvée par Granby Industries s.e.c. / Vilco Ltd.

Cette Garantie Limitée s'applique à l'acheteur original et cessionnaires ultérieurs, pourvu que le réservoir reste sur le site de l'installation d'origine et que si le réservoir est installé à l'intérieur du Canada.

RESTRICTIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE

Cette Garantie Limitée s'applique uniquement si le réservoir est:

- Installé par un installateur dont la compétence est reconnue par les autorités locales ayant juridiction.
- Installé conformément aux instructions fournies avec votre réservoir (également disponible sur www.vilco.ca) et en conformité avec les normes applicables et les meilleures pratiques commerciales telles que celles décrites dans le Canadian Oilheat Association (COHA) Today's Oilheat Technician's Manual.
- Utilisé uniquement pour le stockage d'huile ou diesel à chauffage domestique et qu'aucune autre substance est introduite dans le réservoir.
- Exploité et entretenu conformément aux instructions fournies avec votre réservoir (également disponible sur www.granbyindustries.com) et en conformité avec les normes applicables et les meilleures pratiques commerciales telles que celles décrites dans le Canadian Oilheat Association (COHA) Today's Oilheat Technician's Manual.

Afin d'établir la date d'installation du réservoir pour quelque motif que ce soit, y compris la détermination de la date de début pour la durée de cette Garantie Limitée, la preuve de la date d'installation doit être présentée (vous devez conserver les documents originaux qui peuvent établir la date d'installation de votre réservoir), dans le cas contraire, l'installation va être réputée avoir eue lieu 180 jours après la date de fabrication du réservoir. Vous pouvez enregistrer votre achat de votre réservoir sur notre site web à l'adresse : www.vilco.ca/fr/garanties#/form/warranties

Cette Garantie Limitée ne crée pas de responsabilité pour Granby Industries s.e.c. pour les dommages accessoires, indirects, dommages-intérêts spéciaux ou ses dépenses en relation avec toute utilisation de ce réservoir. Elle ne couvre pas les dommages causés par: (a) accident, abus, négligence, utilisation inadéquate, feu, inondation émeute ou actes de Dieu; (b) l'introduction d'éléments corrosifs qui résident à l'intérieur du réservoir autres que ceux qui se retrouvent dans un environnement résidentiel normal; (c) causés par un réservoir qui a subi des modifications non-autorisées ou des réparations qui ont eu un impact sur sa stabilité ou sa performance; (d) causés par une utilisation inadéquate ou une mauvaise combinaison du réservoir et de ses accessoires; (e) causés par un entretien déficient; (f) toutes les dépenses encourues reliées à l'érection, la déconnexion ou le démantèlement du réservoir; (g) tous les morceaux ou fournitures utilisés lors d'appels de service ou pour l'entretien; (h) des dommages, réparations, non-fonctionnement ou problèmes reliés et causés au réservoir suite à une mauvaise installation et/ou utilisation; (i) fuites dues aux sur-remplissages.

Nous ne faisons aucune autre condition ou garantie, expresse ou implicite et expressément toutes les garanties implicites, y compris de valeur marchande et adéquation à un usage, dans toute la mesure permise par la loi dans votre province ou territoire.

No. MODÈLE _____

No. SÉRIE _____

DATE INSTALLATION _____

Vilco Ltd.
1334 Cobequid Rd., Waverley, NS. B2R 1L9.
T 902-860-0822

Visitez notre site web au: www.vilco.ca

Apr. Dept. : Mario Bouchard – V.-P. Ventes & Marketing

Apr. Qualité: Roxanne Lanctot

Date: 2017-01-01

WARR.014.CF.0117